

United Nations

Nations Unies

MASTER FILE

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/366
25 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

République socialiste soviétique de Biélorussie : Amendement à l'article 21

soumis à la Troisième Commission par la Sous-Commission 5

(A/C.3/363)

Page 11, remplacer le membre de phrase qui suit le mot "rémunération"
par le texte suivant :

"lui assurant une existence convenable pour sa famille et pour lui-même,
et complétée, s'il y a lieu, par des moyens de protection sociale."
